

ANNEXE 2 : Critères de sélection

Critères	Note sur
1. Le porteur de projet et ses partenaires	/10
<ul style="list-style-type: none"> - L'expérience du promoteur, la cohérence du projet associatif avec les interventions recommandées, la connaissance du territoire et du public - La co-construction du projet avec les acteurs du territoire / partenariats 	
2. Public	/10
<ul style="list-style-type: none"> - Repérage des enfants - Age et effectifs - Les modalités d'admission 	
3. Caractéristiques et fonctionnement de l'UEMA	/30
<ul style="list-style-type: none"> - L'accompagnement éducatif et thérapeutique/médical - Les stratégies et outils d'intervention éducative et thérapeutique dans le respect des recommandations de bonnes pratiques - L'organisation des temps d'intervention auprès de l'élève et les modalités de construction des emplois du temps - Les modalités d'intégration dans l'école - L'organisation des locaux 	
4. Les professionnels intervenant dans l'UEMA	/20
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation globale de l'équipe, le taux d'encadrement et l'articulation entre l'équipe pédagogique et l'équipe médico-sociale - La formation prévue en amont de l'ouverture et la formation continue - La supervision des pratiques de l'équipe UEMA - La mobilisation des professionnels paramédicaux et psychologue 	
5. Le rôle et la place des parents / la guidance parentale	/5

6. Le suivi et l'évaluation des enfants	/5
7. La préparation à la sortie de l'UEMA	/10
8. Les modalités de financement de l'UEMA	/10
<ul style="list-style-type: none"> - Le budget de l'UEMA - Les transports et la restauration 	
TOTAL	/100